

SCI ST FIRMIN
Mr Patrick POISSON
BP 510 - 45205 MONTARGIS CEDEX

AFL HONEYCOMB STRUCTURES
1419 Route de Viroy
Amilly
45200 MONTARGIS

A l'attention de : Monsieur Olivier POISSON

Lettre remise en main propre

A Montargis, le 14/01/2022

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 05 juillet 2021, par lequel vous nous sollicitez concernant :

- les dispositions prévus pour la remise en état de votre site (ICPE soumise à enregistrement) ;
- l'usage potentiel futur du site que vous exploitez sur le terrain nous appartenant et implanté au 6961 Rue de Joigny à Courtenay ;

Nous vous confirmons que les mesures liées à l'arrêt de vos activités, que vous prendrez en cohérence et conformité avec votre statut d'installation classée soumise à enregistrement, sont en phase avec nos propres attentes, à savoir :

- Gestion de l'arrêt du site en lien avec l'inspection des installations classées et les services préfectoraux
- Notification réglementaire de cet arrêt d'activité
- Remise en état global et poussé du site
 - Evacuation complète des équipements industriels et stocks divers ;
 - Evacuation des produits dangereux et des déchets ;
 - Nettoyage des zones ainsi libérées
 - Lavage soigné des zones suivantes :
 - Atelier de traitements de surfaces
 - Zones d'implantation des cabines de peintures (poudre et liquide), de la cabine de grenailage et de la cabine de préparation des peintures
 - Zone polissage
 - Zone de stockage : produits de traitements de surfaces, peintures, etc.
 - Local compresseurs
 - Emplacements de la maintenance
- Mise en œuvre de toutes mesures d'interdiction ou limitation d'accès au site ;
- Suppression des risques d'incendie ou d'explosion ;
- Surveillance des effets de l'installation sur son environnement ;
- Coupure de toutes les utilités (eau, électricité, gaz) ;

11

SCI ST FIRMIN
Mr Patrick POISSON
BP 510 - 45205 MONTARGIS CEDEX

De plus, en terme d'urbanisme, le site installé en zone UI du plan local d'urbanisme de la ville de Courtenay.

Cette zone UI correspond aux zones d'activités existantes situées sur les communes de Bazoches-sur-le-Betz, Chantecoq, Courtenay, Saint-Hilaire-les-Andréis, La Chapelle-Saint-Sépulcre et la Selle-sur-le-Bied.

Dans ce contexte, nous souhaitons que la remise en état du site, en cas de cessation d'activité, soit compatible avec les articles UI1 et UI2 du règlement de zone UI.

Nous vous confirmons que nous ne souhaitons pas modifier la destination de votre site d'implantation et que nous souhaitons conserver les vocations précisées dans le règlement de zone du PLU.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Patrick POISSON
Gérant de la SCI Saint-Firmin

